

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **33 (1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Les châtimens corporels.* — *La question de l'Éducateur.* — *L'éducation des enfans faibles d'esprit.* — *F.-A. Maumary.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

LES CHÂTIMENS CORPORELS

Légers ou graves, les châtimens corporels sont toujours une faute, car ils amoindrissent le père aux yeux du fils. Quant au prétendu principe de la correction paternelle, il exige dans le correcteur une telle impassibilité, une telle équité, une telle modération, qu'aucun père aujourd'hui n'en juge personne capable excepté lui, et qu'il en est moins capable que personne, y étant plus intéressé que tout le monde. D'ailleurs un mot tranche la question. Ce n'est plus de notre temps. C'est un reste de ces époques grossières où l'on conduisait les soldats à coups de plat de sabre, les marins à coups de garcette, les enfans à coups de férule, les domestiques à coups de canne, les paysans à coups de pied, les femmes parfois à coups de cravache. Ne lit-on pas dans Saint-Simon que le fils de Louis XIV était tellement battu par le sage Montausier, devant le pieux Bossuet, que sa plume échappait à ses petits doigts gonflés et tout bleus de coups? Rejetons tout ce qui ressemble à ces odieux principes! Ils dégradent plus encore celui qui les applique que celui qui les subit. Nous respirons un autre air! Nous vivons dans un autre monde! et nous ne voulons pas plus de la terreur pour gouverner les enfans que pour gouverner les hommes.

E. LEGOUVÉ.

Dans les maisons où l'on maintient les châtimens corporels, il faut les mettre tout au bout de la liste des punitions. Le moindre de ces châtimens doit être considéré comme un véritable déshonneur et accompagné de formes humiliantes. Tout châtiment corporel doit être présenté comme une injure grave pour la personne qui l'inflige et pour ceux qui sont forcés d'en être témoins, comme le comble de la honte et de l'infamie.

ALEXANDRE BAIN.

LA QUESTION DE L'“ÉDUCATEUR”

Le dernier conseil de M. Gavard, déposant la plume en qualité de rédacteur de l'*Educateur*, est un cri de ralliement : « Au drapeau ! » Chargé de continuer la tâche de l'éminent homme d'État, nous rappellerons à nos collègues les dernières paroles du landamman Vigier à ses concitoyens : « Soyez unis, soyez forts ! *Seid einig ! Seid stark !* »

La Société pédagogique de la Suisse romande est dans une période critique. C'est au moment où la *Società degli amici dell'educazione del popolo*, le *Schweizerischer Lehrerverein* cherchent à s'unir plus étroitement à nous, que l'on discute la question de notre respectable organe pédagogique. « L'*Educateur* peut être remplacé par un bulletin trimestriel », disent les uns. « Nous avons assez de journaux pédagogiques dans la Suisse romande », disent les autres. On attaque le drapeau, étant certain que dès que l'emblème du ralliement aura disparu, c'en sera fait de l'association.

Eh bien ! voilà vingt-sept ans que nous avons appris à connaître la Société des instituteurs de la Suisse romande, et nous croyons sincèrement que la disparition de cette association serait la mort de l'influence des hommes d'école romands dans les affaires scolaires de la Suisse.

C'est par l'union des membres du corps enseignant que la situation financière et morale des instituteurs s'est améliorée depuis une trentaine d'années. Il nous semble entendre encore l'enthousiasme de notre maître d'école revenant du premier congrès de Fribourg en 1866. Il nous racontait, à nous gamins d'une douzaine d'années, les beaux moments qu'il avait passés en compagnie de ses collègues. Il nous parlait surtout de ses espérances. Oui, les espérances se sont réalisées en partie, mais les satisfaits vont-ils abandonner ceux qui sont en pleine lutte et qui n'ont pu encore approcher de leurs lèvres desséchées la coupe qui doit les ranimer et les fortifier ?

La Suisse romande a une place forte, le canton de Vaud, et deux boulevards incontestés, Genève et Neuchâtel. Elle a en outre trois glacis exposés à tous les inconvénients de la frontière des langues, le Valais, Fribourg et le Jura bernois.

Fribourg a été le Grütli de la fédération romande ; il s'en est détaché et cherche aujourd'hui à rentrer dans le giron, ayant confiance dans l'équité, dans l'amour et dans la force des collègues romands. Le Jura bernois a eu ses heures de crise. En 1873,

M. Gavard faisait entendre, à Saint-Imier, à la réunion générale des instituteurs jurassiens, les mêmes conseils prudents, sensés qu'il donnait dernièrement au corps enseignant romand.

Quant au Valais, qu'avons-nous fait pour lui? Avons-nous jamais cherché à grouper en un faisceau solide les forces vives et sérieuses de cette partie intégrante du pays romand? La montagne n'est pas venue à nous, il est vrai, mais avons-nous jamais osé marcher résolument à la montagne?

En cas de dissolution du groupe romand, les Jurassiens savent où aller. Le canton de Berne a aujourd'hui une association imposante qui compte deux mille instituteurs et institutrices, pouvant au moment opportun peser dans la balance.

A côté des intérêts généraux romands qui tiennent exclusivement à la conservation et au développement de notre belle langue française, nous avons des intérêts professionnels à défendre. Nous citerons entre autres la revision du plan d'études, l'amélioration des traitements, les pensions de retraite (invalidité, veuves et orphelins), le remplacement en cas de maladie, etc. Nous ne parlons pas des questions générales qui intéressent le corps enseignant suisse tout entier : subventions de la Confédération aux écoles populaires, développement de l'enseignement professionnel, retrait des enfants idiots, faibles d'esprit ou arriérés des écoles publiques pour les instruire dans des classes spéciales, contrôle de la gymnastique par les autorités fédérales, service militaire des instituteurs, etc.

Où discuterons-nous toutes ces questions si ce n'est dans l'organe de notre association? Pendant que les boulangers, les marchands de tabac, les aubergistes, les tailleurs et les cordonniers créent et soutiennent des organes spéciaux, verrons-nous les instituteurs seuls faire exception? L'esprit de dévouement, de sacrifice et de solidarité a-t-il jamais fait défaut dans le corps enseignant? Ou nous faudra-t-il discuter de nos intérêts généraux dans la revue pédagogique d'un particulier? — **Non, il est du devoir de toute institutrice, de tout instituteur romand d'être abonné ou co-abonné à l'«Educateur».** Celui qui ne peut s'abonner qu'à un seul journal soutient l'*Educateur*. Celui qui peut s'abonner à deux ou à plusieurs journaux prend l'*Educateur* en première ligne.

Membres du corps enseignant primaire et secondaire, soutenez l'organe de votre association; c'est votre devoir le plus sacré. Songez qu'un grand nombre de nos collègues n'ont encore que des traitements insuffisants. Jeunes instituteurs, mariés depuis quelques années, dites-vous que si vous alliez mourir nos législations scolaires ne prévoient aucun secours pour vos veuves et vos

orphelins. Si vous avez une famille nombreuse et que les ressources vous manquent, vous tomberez dans les mains de gens qui vous exploiteront; vous serez attachés à votre dette comme le serf l'était à la glèbe, quand il nous serait si facile de créer une caisse de prêts. Aujourd'hui l'influence est aux grands nombres. La Société pédagogique romande devrait compter deux mille membres. Le petit sacrifice que vous vous imposerez contribuera au progrès de l'ensemble. Ne sommes-nous pas tous solidaires les uns des autres, institutrices et instituteurs romands, et notre devise n'est-elle pas : « *Dieu, Humanité, Patrie* » ?

H. GOBAT.

L'ÉDUCATION DES ENFANTS FAIBLES D'ESPRIT

II.

Des 53 élèves qui ont fréquenté la classe spéciale de Zurich I dans les années 1891 à 1895,

11 ont été renvoyés à l'école primaire;

3 ont été placés dans des établissements;

4 ont passé dans une autre classe spéciale;

6 sont entrés en apprentissage après avoir achevé leur scolarité;

3 ont passé à l'étranger.

Il est vrai qu'un plus grand nombre d'enfants auraient pu être renvoyés dans les classes primaires, mais chez l'un le développement physique n'était pas en proportion de l'âge, chez l'autre les connaissances offraient des lacunes dans certaines branches d'enseignement. Sur le désir des parents, quelques élèves ont achevé leur temps d'école dans l'école spéciale.

Cet établissement jouit d'une grande notoriété. On vient le visiter de tous les côtés, et M. Fisler estime à 350 le nombre des personnes qui ont visité sa classe.

L'exemple de Zurich I a été suivi dans les autres quartiers de cette ville, qui compte actuellement six classes spéciales avec 150 élèves. On estime en effet qu'un maître ne doit pas avoir sous sa direction plus de 25 élèves.

L'admission des élèves dans la classe spéciale se fait sur la demande de l'instituteur primaire, en général à la fin de la première année scolaire, à l'occasion des examens de promotion.

Dans un registre à souche, l'instituteur remplit un formulaire comme celui-ci :

Ecole : *Wolfbach*. Classe : *I*.

L'élève ci-dessous ne peut être recommandé pour être promu en II^{me} classe.

Nom de l'élève : *N. N.*

Date de la naissance : *2 octobre 1887.*

Nom et profession du père (tuteur) : *A. N., sans profession.*

Origine : *Zurich.*

Adresse : *Weilergraben 14.*

Total des absences : a) justifiées : *6.*

b) non justifiées : *0.*

Auparavant il n'a pu être promu en : —.

Proposition de l'instituteur : *Le faire passer dans la classe spéciale ou éventuellement ne pas le promouvoir.*

Motifs : *Ce garçon est peu développé physiquement. Le sens des nombres lui fait complètement défaut. Il a beaucoup de peine à s'exprimer et on ne le comprend pas. L'admission dans la classe spéciale serait un bienfait pour lui.*

Zurich, le 16 février 1895.

L'instituteur,
Pierre.

L'élève a été admis dans la classe spéciale. Le maître l'observe et lui consacre une page spéciale de son livre d'individualités. Nous y trouvons les remarques suivantes :

« A perdu l'un après l'autre son père et sa mère morts de phtisie. L'enfant est faible de poitrine. Sa voix est faible; il a des dispositions au bégayement. Il est toujours de deux ans en retard. Le sens des nombres lui fait défaut. Le langage est un effort pour lui, on ne l'entend presque pas. »

Voici encore la caractéristique d'un autre élève : « Tête large. A des lacunes dans la dentition par suite d'un développement tardif des incisives. Dents très cariées. Ne peut reproduire certains sons, par exemple *z* et *w*. Au lieu de *zwei* il dit *dei*; *f* = *b*; *w* = *l*. Paraît être sans énergie aucune et a toujours besoin d'une excitation extérieure. »

Le but de ces classes spéciales est d'inculquer aux élèves les connaissances absolument nécessaires, les généralités dont tout citoyen a besoin dans la vie civile. Dès qu'un élève a quelque chance de pouvoir suivre la classe ordinaire, on l'y renvoie, car c'est celle-ci qui est la règle; la classe spéciale doit toujours être une exception.

Il est question dans le Jura bernois de créer une classe pour enfants faibles d'esprit, et il paraît qu'un enfant, une fois casé dans l'établissement, serait condamné à y passer toute sa scolarité. Ce serait là un système dangereux et qu'il faut éviter à tout prix.

Les classes d'élèves arriérés n'ont pas encore atteint le dernier terme de leur organisation. Celle-ci pourra encore varier. Mais c'est le cas de dire ici : « Tant vaut le maître, tant vaut l'école. » C'est de la personne du maître que dépend le succès de ces établissements qu'une organisation uniforme et formaliste tuerait dans leur activité bienfaisante.

La mission de l'instituteur d'une école d'arriérés est pénible. Il a une grande responsabilité non seulement envers les autorités scolaires et les parents qui mettent en lui leur dernier espoir, mais surtout envers ces déshérités qui un jour devront combattre dans la lutte pour l'existence. Mais il y a aussi une grande satisfaction d'arracher aux ténèbres une âme humaine et de l'amener par un développement graduel au sentiment de sa haute destinée et de sa grande responsabilité. C'est d'ailleurs là le but de toute éducation.

H. GOBAT.

† FRÉDÉRIC-AUGUSTE MAUMARY

Le 31 décembre 1896 est décédé à Bienne, d'une douloureuse affection de l'estomac, *Auguste Maumary*, un des vétérans du corps enseignant français de cette ville.

Né en 1843 à Diesse, où son père était instituteur, Auguste Maumary fit ses études pédagogiques à Glay (France). Il débuta dans l'enseignement aux Convers et dirigea pendant cinq ans l'école de ce village. Du Fuet, où il s'était rendu en quittant les Convers, il fut appelé à Bienne en 1874. Il y enseigna sans interruption jusqu'au printemps de l'année dernière, où la maladie l'obligea à se faire remplacer. Ceux qui l'ont connu à cette époque ne se doutaient guère qu'il ne reverrait plus sa classe : sa forte constitution, la vivacité de son intelligence, la régularité de son genre de vie, faisaient augurer une longue existence.

C'est au moment où il aurait pu jouir d'une vie tranquille, après avoir élevé avec un soin jaloux une famille de cinq enfants, que Maumary a été enlevé à l'affection des siens.

Il a voulu être enseveli comme il avait vécu, simplement, sans les honneurs qu'auraient désiré lui rendre les autorités scolaires, ses collègues et ses anciens élèves. Qu'il repose en paix !

BAUMGARTNER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Le congrès scolaire de Genève a admis à une très forte majorité que l'enseignement biblique doit faire partie intégrante du programme de l'école populaire. Cette thèse, présentée et soutenue par M. Guex, directeur des écoles normales du canton de Vaud, avait été vivement combattue par M. Baatard, président de la Société pédagogique genevoise, qui en avait fait

ressortir les difficultés d'application et y voyait une atteinte à la liberté religieuse.

La question vient d'être reprise par la Société pédagogique genevoise. Après une discussion très nourrie, dans laquelle les points de vue les plus divers ont été exposés, la conclusion suivante a été adoptée à l'unanimité :

« L'école populaire doit observer la neutralité la plus absolue en matière confessionnelle; elle doit s'abstenir de toute propagande religieuse, quelle qu'elle soit, de même qu'elle doit éviter de prêcher l'incrédulité ou de semer le scepticisme dans l'âme de l'enfant. »

VAUD. — Réforme orthographique. Les personnes qui veulent se faire recevoir membres de la Section suisse de la Société de la réforme orthographique peuvent se faire inscrire chez M. Mojeon, Boulevard de Grancy, Lausanne. Les statuts peuvent être réclamés à la même adresse.

Fréquentation scolaire de 15 à 16 ans. Le 4^{me} alinéa de l'art. 79 de la loi scolaire dit : « Dans les communes où la fréquentation obligatoire n'a lieu que jusqu'à 15 ans, les enfants *peuvent*, sur la demande des parents, être admis à fréquenter l'école jusqu'à 16 ans. »

Le règlement ajoute : Art. 136 : « Dans les communes où la libération a lieu à 15 ans, les enfants admis à fréquenter l'école jusqu'à 16 ans sont assimilés, pour toutes leurs obligations scolaires, aux autres élèves de l'école. »

Plusieurs fois des parents ont demandé que leurs enfants pussent fréquenter l'école jusqu'à 16 ans, mais les commissions scolaires refusent net en disant : « Nous n'avons pas de place, autrement il nous faudra une classe de plus. »

Notons que, dans ces cas, le personnel enseignant y a mis toujours du bon vouloir.

Réhabilitation. Le 25 septembre 1878, le tribunal de police de Rolle condamnait Louis Lugrin, instituteur, à Luins, pour faux par imprudence, à 50 fr. d'amende, à 230 fr. d'indemnité au plaignant et aux frais. Il s'agissait d'une annonce adressée à la *Gazette de Lausanne*, sous le nom d'un instituteur de la contrée, et destinée à ridiculiser cet éducateur de la jeunesse.

Lugrin n'admit jamais sa condamnation, malgré les rapports des experts de Yvonand. A sa mort, survenue en 1894, il recommanda aux siens de rechercher toujours l'auteur du faux et de réhabiliter sa mémoire. Le procès en effet vient d'être révisé et après divers incidents, le tribunal de Yvonand vient de rendre un jugement qui atteste l'innocence de Lugrin, décharge sa mémoire, met les frais à la charge de l'Etat et accorde à la famille la somme de 300 fr. qu'elle a demandée.

La procédure ne permettait au tribunal ni de rechercher ni de proclamer le véritable auteur du délit, depuis de longues années d'ailleurs couvert par la prescription ou par la mort.

Leysin. L'inauguration du nouveau collège a eu lieu samedi 5 décembre. La fête commence à dix heures par une collation offerte aux invités et aux enfants. A 11 heures le cortège se forme pour se rendre au temple, où a lieu la cérémonie d'inauguration. En tête marche la fanfare, puis les autorités et invités, et les enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres et maîtresses. Le temple est gracieusement orné pour la circonstance. Après la prière et une allocution de M. Favez pasteur, M. F. Tauxe, syndic, fait l'historique des bâtiments d'école, depuis l'époque où le régent devait fournir lui-même la salle d'école — et l'on peut s'imaginer quelle salle! — jusqu'à maintenant où nous possédons un magnifique collège comprenant quatre grandes salles d'école, pouvant contenir chacune 50 élèves, une salle de gymnastique et des logements spacieux pour les maîtres, en un mot tout le confort que l'on est en droit d'exiger d'une localité comme la nôtre. Puis M. Cherix, préfet du district,

représentant le département de l'instruction publique, félicite les autorités pour le beau bâtiment qu'elles viennent de terminer et adresse de sérieuses exhortations à la jeunesse. M. Tacheron, instituteur, fait l'historique de l'enseignement dans la localité. Ces discours alternent avec un morceau joué par la fanfare et des chants. Il est une heure quand le cortège repart pour le collège, où une nouvelle collation est offerte aux enfants. A deux heures un banquet est offert aux invités à l'hôtel du Mont-Blanc.

Le soir, à six heures, une nombreuse affluence se presse dans la salle de gymnastique où une petite soirée est organisée par les enfants des écoles, aidés de quelques amateurs. On entend des récitations, des dialogues jusqu'assez tard dans la soirée. Le public applaudit beaucoup ces petits acteurs.

En somme, très belle fête dont tous, jeunes et vieux, garderont le meilleur souvenir.

Travaux manuels. Plusieurs instituteurs pensent que l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire n'est point du tout indispensable, bien que l'on commence à les prôner partout. Combien y aurait-il de maîtres d'école qui répondraient affirmativement à cette question : « L'enfant de 7 à 16 ans a-t-il trop de temps pour acquérir le minimum d'instruction indispensable, surtout dans les temps actuels? » — Pas un. Eh bien! pourquoi surcharger un programme déjà si complexe? Quand on aura introduit à l'école un peu de tout : menuiserie, cartonnage, moulage, reliure, etc., je crains bien qu'on fasse de nos enfants de ces encyclopédistes que les Vaudois appellent des *taquenets*, s'occupant de détails infimes pour négliger le travail important, celui seul qui procure le pain quotidien.

Le seul travail manuel sérieux et recommandable pour l'école primaire, c'est l'établissement de pépinières modèles comme il en existe déjà en quelques endroits. Cela vaut cent fois mieux pour notre pays que ces espèces de bibelots que l'on fait faire à nos enfants sous le nom de menuiserie ou de cartonnage.

Enseignement secondaire. Le projet de règlement pour les établissements d'instruction secondaire a été discuté dans une séance convoquée par le département et à laquelle assistait la presque totalité du corps enseignant secondaire vaudois.

M. Louis Gauthier, chef de service au département, présidait l'assemblée. La discussion sur la division des branches du programme en *branches essentielles* et en *branches secondaires* a été très vive.

Les branches essentielles sont fixées comme suit:

Collèges classiques : le français, le grec, le latin, l'allemand, les diverses branches des mathématiques et l'histoire.

Collèges industriels : le français, l'allemand, les diverses branches des mathématiques et le dessin industriel.

Ecoles supérieures : le français, l'allemand, les mathématiques, l'histoire.

Une proposition d'y adjoindre les travaux à l'aiguille n'a pas été acceptée.

Les notes de l'enseignement religieux devront être comptées avec toutes les autres notes pour la moyenne des bulletins et la promotion.

La note de conduite ne fera pas échouer à elle seule un élève qui n'a pas une moyenne de 6 pour l'année.

La *répression des absences* occupe ensuite l'attention de l'assemblée, mais les opinions sont très divergentes.

Quant à la *préparation professionnelle* des candidats à l'enseignement secondaire, on décide de faire de cette préparation l'objet d'un règlement spécial. L'assemblée émet encore l'avis que tous les maîtres, y compris les maîtres spéciaux, font de droit partie de la conférence des maîtres d'un établissement secondaire.

On adopte ensuite un nouvel article par lequel les heures que les maîtres des sciences physiques et naturelles consacrent à la préparation de leurs expériences entrent en ligne de compte pour le traitement.

Le *maintien des facteurs*, tels qu'ils sont proposés par la conférence de l'Ecole industrielle cantonale, est aussi adopté.

Ajoutons que le département avait eu la délicate attention d'offrir un dîner excellent à tous les participants. On n'est pas plus aimable.

BERNE. — **Ecoles normales.** Dans la dernière séance du Grand Conseil, M. Tanner, député de Bienne, a déposé une motion tendant à la réorganisation des écoles normales.

Val de Tavannes. Reconvillier a décidé la création d'une école primaire supérieure à deux classes. Saules a élevé de 200 fr. le traitement de l'instituteur.

Bienne. L'assemblée municipale du 27 décembre a voté un emprunt de 1 million 100,000 fr. pour des travaux publics extraordinaires. Elle a choisi pour la construction du technicum l'emplacement du vieux cimetière, dans la partie centrale de la ville.

Moutier. Le synode libre s'est réuni le 21 décembre à Moutier sous la présidence de M. Schneiter, instituteur à Pontenet.

M. Germiquet, instituteur à Eschert, a présenté un travail très complet sur l'enseignement du chant. M. Froidevaux, instituteur à Moutier, a soumis également les conclusions d'un rapport lu dans une séance précédente sur le même sujet. Il en résulte que les manuels Weber en usage dans les écoles du Jura bernois doivent être complètement refondus. Les rapporteurs recommandent la mise au concours de manuels nouveaux, tant pour les élèves que pour les maîtres.

M. Rossé, instituteur à Courrendlin, a lu un mémoire sur les écoles primaires supérieures et leur organisation. Des écoles primaires supérieures devraient être créées dans toutes les paroisses où n'existe pas déjà une école secondaire. Dès qu'un village a une école à trois ou quatre classes, l'organisation de l'école primaire supérieure est facile. Le rapporteur réclame des examens d'admission sérieux pour les élèves. Il approuve le plan d'études de ces établissements et donne plusieurs conseils résultant de son expérience personnelle.

— L'**exposition scolaire permanente de Berne** met à la disposition des commissions d'école, à titre de prêt gracieux, des appareils de physique, des modèles et des plâtres pour le dessin, des tableaux d'histoire naturelle, des tableaux historiques et géographiques, des tableaux pour l'enseignement intuitif, des ouvrages scolaires et pédagogiques. Grâce à la bienveillance du Conseil fédéral, la franchise de port jusqu'à 2 kilos a été accordée pour ces envois, pourvu qu'ils soient adressés aux présidents des commissions d'école.

Ceux-ci ont reçu de la direction de l'exposition scolaire une circulaire et des catalogues, mais il se trouve qu'un grand nombre d'instituteurs n'ont pas même été avisés de cette facilité de se procurer gratuitement des moyens d'enseignement. Et cela naturellement dans les communes où le matériel général d'enseignement offre les plus grandes lacunes.

OBWALD. — Le gouvernement a condamné à plusieurs jours d'arrêts et à de fortes amendes plusieurs recrues qui n'ont pas fréquenté les cours complémentaires.

URI. — Un projet du Conseil de l'instruction publique prévoit la création d'une école complémentaire dans chaque commune. Les cours dureraient trois ans avec 60 heures de leçon par année. Le plan d'études comprend la lecture, la composition, le calcul, l'histoire, la géographie et l'instruction civique. La gratuité des moyens d'enseignement entraînerait une dépense de 1000 fr. Les absences non justifiées seront punies de peines pécuniaires, et, dans les cas graves, d'arrêt de 3 à 6 jours en caserne.

MTTT.

FRANCE. — Dans la séance du Conseil municipal de Paris du 14 décembre, M. Georges Girou a parlé des obstacles mis par l'administration à l'application de la loi relative à l'enseignement obligatoire. Les chiffres qu'il a indiqués sont vraiment prodigieux. Il y a à Paris 225,880 enfants d'âge scolaire, dont 131,852 seulement sont reçus dans les écoles communales; 65,000, de gré ou de force, s'adressent aux établissements congréganistes; 7,000 reçoivent l'instruction dans leurs familles et 2,327 sont inscrits pour entrer dans les écoles lorsqu'il y aura de la place. Restent 21,871 enfants qui n'ont pas même été inscrits. On ne peut poursuivre les parents, comme la loi l'exige, puisqu'on a pas de place à leur offrir, et beaucoup, qui ne demanderaient pas mieux que d'assurer l'instruction de leurs enfants ne les font pas même inscrire parce qu'ils savent que les écoles de leur quartier sont encombrées et que cette formalité demeurerait inutile. « Il faut être protégé pour pouvoir entrer à l'école communale », a dit M. Grébauval.

Dans sa réponse, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine a déclaré qu'il serait enchanté de pouvoir appliquer la loi aussitôt qu'on lui en aurait fourni les moyens financiers.

Le débat s'est terminé par le vote d'un projet d'emprunt qui permettra d'affecter 55 millions à des constructions d'écoles. MTTT.

BIBLIOGRAPHIE

Problèmes d'arithmétique pour les écoles d'Allemagne (*Aufgaben für das Rechnen in deutschen Schulen*), par Hellermann et Krämer, Berlin, L. Ehmigke, éditeur (R. Appellius). 6 cahiers. Prix: 25; 30; 35; 40; 45; 60 Pfg.

Ces problèmes d'arithmétique des deux recteurs berlinois sont ce que nous connaissons de mieux dans leur genre. Ils sont composés pour les écoles d'Allemagne, mais les instituteurs romands qui comprennent l'allemand auront grand profit à les consulter.

Voici le plan général de cette collection :

- I. cahier, calcul de 1 à 10 et de 1 à 20 avec connaissance préliminaire de la première centaine.
- II. » calcul de 1 à 100.
- III. » calcul de 1 à 1000.
- IV. » les quatre opérations avec des nombres quelconques, nombres décimaux, moyennes, règles de trois, premiers calculs géométriques.
- V. » fractions ordinaires et décimales, moyennes, règles de trois.
- VI. » surfaces, volumes, problèmes de la vie pratique, racine carrée et racine cubique, problèmes de cosmographie et de physique, problèmes faciles d'algèbre.

Le VI^{me} cahier est surtout intéressant par les excellentes questions variées empruntées à la vie usuelle. H. G.

L'allemand pratique, par Gustave Bettex, professeur. Berne, J. Heuberger, libraire-éditeur, 1897. Prix : 1 fr. 20.

C'est un guide permettant d'apprendre très rapidement et sans l'aide d'un maître à comprendre la langue allemande. Il contient un résumé suffisant de la grammaire, deux vocabulaires (français-allemand et allemand-français), des morceaux de lecture avec traduction, et de nombreux exercices de conversation. On peut recommander cet ouvrage aux personnes qui tiennent à récapituler leurs connaissances en allemand. H. G.

PARTIE PRATIQUE

COURS INFÉRIEUR

Voir, parler, lire et écrire.

L'enfant est habitué à la vie de l'école; il se considère comme un membre actif de la classe. On lui a appris à diriger son attention sur un objet donné qu'on lui explique. La leçon de choses ou l'enseignement intuitif va lui fournir des idées nouvelles qui développeront son intelligence, ses sentiments moraux et religieux et fortifieront sa volonté. Son œil et son oreille, tous ses sens s'exercent à percevoir exactement les données de l'intuition; il apprend à observer. Autant que possible, il faudra mettre les objets eux-mêmes sous les yeux de l'enfant. Les objets étudiés auront aussi une certaine valeur éducative. Par leurs qualités, leur emploi, ils serviront à enrichir les idées de l'enfant, à rendre plus claires et plus nettes celles qu'ils possèdent déjà. Ils seront choisis autant que possible parmi les objets usuels, familiers à l'enfant, permettant une étude qui ne dépasse pas ses facultés. Si l'objet ne peut être obtenu, on peut y remédier par un modèle réduit. On ne recourra aux gravures qu'en cas d'absolue nécessité. La gravure ne devrait représenter que le seul objet à étudier dans la leçon. L'enseignement intuitif peut aussi faire appel à la mémoire de l'élève quand il s'agit d'objets ne pouvant être transportés dans la classe; mais dans ce cas il est souvent utile de profiter des promenades scolaires pour éveiller chez les élèves l'intérêt nécessaire en présence de l'objet lui-même dans la nature.

Cet intérêt sera encore avivé par quelques gentilles historiettes, de petites poésies, des énigmes plaisantes, qui tiendront en éveil les facultés de l'enfant et égayeront son imagination.

Le langage sera exercé pour que l'enfant puisse reproduire correctement les idées qui répondent à son développement. Il nommera les objets étudiés ou d'autres analogues. Il distinguera leurs parties. Il indiquera leurs qualités, leurs propriétés. L'usage, l'utilité de ces objets ne lui seront pas inconnus. On lui en indiquera éventuellement la provenance ou le mode de fabrication. Plus tard on lui fera analyser un acte simple, qu'on décomposera en ses divers mouvements, mettant ainsi en vedette le verbe qui est le centre de la phrase et du langage.

Quand l'élève comprendra le langage du maître, il pourra aussi le reproduire. Ici diverses difficultés mettent à l'épreuve la patience des éducateurs. Il y a d'abord les vices de conformation des organes de la parole chez certains enfants. Les mauvaises habitudes viennent ensuite. Quand les parents parlent le patois ou une langue étrangère, on est sûr que les enfants ne prononcent pas correctement le français. Ce n'est que par une lutte constante et par des exercices bien dirigés qu'on parvient à obtenir une bonne prononciation de tous les élèves. C'est là d'ailleurs un but auquel il faut absolument arriver, quelles que soient les conditions dans lesquelles se trouve la classe.

L'enfant n'a pas encore appris à décomposer son langage en phrases, en mots, en syllabes ou même en lettres (sons et articulations). Cette analyse est un des buts subséquents de l'enseignement de la langue. On peut employer des procédés variés pour décomposer le langage. On part de la proposition simple qui exprime un jugement. Les mots sont séparés les uns des autres. On les décompose en syllabes en faisant, à chaque son, claquer des mains, frapper de la règle, lever le bras, etc. On fait ajouter une syllabe à un groupe donné pour former le mot étudié. On fait trouver des mots commençant ou finissant par une syllabe donnée, etc. Les sons (voyelles) seront pleins, sonores. On dis-

tiñguera toujours la voyelle longue de la voyelle brève (*mâle, mal; scie, si; boue, bout; pôle, poli ou seau, sot; ruse, russe; laie, lait; jeûne, boeuf*).

Quant aux consonnes, on fera entendre le *bruit* particulier qui les distingue : le sifflement d'un serpent, *sss...*, du rouet *zzz...*; le souffle *ch...*; le roulement *rrr...*; le vol d'un insecte *vvv...*; l'explosion labiale, dentale ou palatale *p!, b!, t!, d!, k!, q!*, etc.

L'élève comprend maintenant le discours suivi. Il peut le reproduire oralement. Il prononce correctement, sans défauts. Il décompose la phrase simple en mots, les mots en syllabes, les syllabes en sons et en articulations. Dans une syllabe, il distingue l'articulation initiale, le son médial (voyelle), l'articulation terminale. Il ne confond plus les consonnes fortes avec les consonnes faibles. Il connaît le singulier et le pluriel, les différentes personnes, les trois temps de l'action.

On peut alors passer à l'étude des signes, des caractères qui représentent les sons et les articulations. En écrivant au tableau noir, sous les yeux de l'enfant, un mot connu (le nom d'un objet qu'on montre), on rend la leçon intéressante, on travaille sur un élément concret, on passe du connu (l'idée) à l'inconnu (le signe). Voilà ce qui fait le grand avantage de la méthode des mots normaux sur les méthodes purement synthétiques, qui combinent les lettres au hasard, comme se combinent, dans une partie, les diverses pièces d'un jeu de dominos.

Les mots normaux sont choisis de manière à ce que de nombreux exercices de langue puissent s'y rattacher avec fruit. Ils présentent tous les sons et leurs principales combinaisons. Le mot normal est décomposé en ses éléments qui servent à recomposer le mot normal lui-même et à former d'autres mots nouveaux. Autour du mot primitif viennent se grouper d'autres mots, qui seront employés dans des phrases variées afin d'en bien faire comprendre le sens.

Les diverses phases de l'enseignement de la lecture seraient donc :

1^o Eveiller de l'intérêt pour le mot normal par des explications brèves, par une narration courte et simple, par l'enseignement intuitif, par la gravure colorisée du livre de lecture, etc.

2^o Décomposer le mot normal en ses éléments.

3^o Recomposer le mot normal au moyen des lettres (éléments) qui servent à le former.

4^o Comparer entre elles les diverses parties du mot normal et former des mots nouveaux.

5^o Faire un résumé des mots étudiés.

Le mot normal peut ressembler à un mot déjà connu. C'est ainsi que *une* étant connu, si l'on passe à *lune*, on fait remarquer que les trois derniers éléments peuvent être lus par l'élève.

Dans la lecture, comme nous l'avons déjà dit, on distingue les consonnes par le bruit qui leur est propre et on évite d'y ajouter un *e* muet (*sss'* et non *se*; *vv'* et non *ve*, etc.). La décomposition et la composition des mots sont facilités par des lettres mobiles.¹⁾

Les éléments phonétiques étant connus par l'analyse, il sera facile de former des mots nouveaux ayant de l'analogie avec ceux qui ont été étudiés. Nous supposons qu'on a étudié les quatre mots normaux *vis, une, lune, mur*; on pourra former les mots *vis, lis; une, lune; mur, sur; sûre, mûre; vis, vil, vie, vile, vive*, et dans le cours des leçons subséquentes on ajoutera immédiatement à ces séries les mots *pur, dur; cure, pure, dure; ville, vite, vide*, etc.

(*A suivre.*)

H. GOBAT.

¹⁾ M. F. Payot, éditeur à Lausanne, a édité une série de lettres mobiles qu'on peut mettre dans les mains des élèves. Chaque maître d'ailleurs peut confectionner pour son usage une collection de ce genre.

COURS MOYEN ET COURS SUPÉRIEUR

A propos de composition et de manuels de rédaction pour l'école primaire

Quand, il y a trois ans, nous publiions dans l'*Educateur* nos sujets de composition pour le degré supérieur, nous ignorions qu'il y eût tant et de si bons manuels de langue et de rédaction à l'usage de notre école primaire. Dès lors, nous avons examiné plusieurs ouvrages de ce genre venant de Suisse, de France et même de Belgique. Voici la liste de ceux qui nous ont paru les meilleurs et que nous recommandons tout spécialement à nos collègues, étant persuadé qu'ils se trouveront bien de leur adoption.

1^o Le cours élémentaire de langue maternelle de Dussaud, à côté d'une méthode simple et rationnelle pour l'étude du langage, donne d'excellents canevas à développer. Il y a là un choix varié de sujets, tous à la portée des enfants. La première partie du cours, enrichie d'exercices pratiques fort judicieux, se trouve chez Dubois à Genève. Prix 1 fr. La seconde partie du même cours contient aussi une foule de sujets de rédaction à traiter et se vend au prix de 1 fr. 40 à la librairie Payot à Lausanne.

2^o Le vocabulaire orthographique et grammatical, deuxième partie, pour l'étude simultanée de la proposition, de la conjugaison et de la composition, par F.-L. Pasche, est conçu avec méthode et renferme aussi de nombreux canevas. C'est de plus une mine féconde, où le maître puisera les meilleurs exemples pour son enseignement grammatical. Librairie Payot à Lausanne. Prix 1 fr. 60.

3^o En dehors de nos frontières, nous ne connaissons pas d'ouvrages de rédaction supérieurs à ceux de Carré et Moy. Ils sont divisés en deux cours et, pour chaque année, il y a un manuel de l'élève renfermant des canevas, des gravures, des devoirs nombreux sur l'étude de la phrase, la signification des mots, et un manuel du maître donnant la solution et les développements de tous les exercices. Conçus, il est vrai, à un point de vue exclusivement français, ces ouvrages ont cependant assez de matières pour convenir aussi à nos écoles suisses; les maîtres qui les adopteront ne verront nulle part une étude plus rationnelle des éléments du langage. Ces ouvrages se trouvent à la librairie Armand Colin, à Paris.

4^o Les cours de composition française de Laporte, chez Delaplane à Paris, surtout les dernières éditions, méritent aussi une mention spéciale. La 2^e partie renferme peut-être des sujets trop compliqués pour de simples classes primaires; mais il y a dans le premier volume d'utiles directions à s'approprier.

5^o Enfin les 1300 sujets de rédaction de Pierre et Minet, chez Fernand Nathan à Paris, sont une mine riche, où le maître secondaire comme l'instituteur primaire auront à puiser à pleines mains. La morale, l'instruction civique, l'histoire, la géographie, les sciences comme l'hygiène, l'économie domestique, l'agriculture et l'horticulture fourniront un choix varié de sujets.

Citons parmi les ouvrages belges celui de Destexhes, *l'Education à l'école primaire au moyen de l'intuition et du style*, chez H. Dessain à Liège.

Naturellement, pour porter de bons fruits, tous ces ouvrages demandent à être vivifiés par l'action et la parole du maître. Dans l'enseignement de la rédaction, l'essentiel, à notre sens, est d'abord d'avoir de bons sujets à développer, intéressants si possible et pas au-dessus de la portée des écoliers; et, pour le maître, de s'inspirer d'une bonne méthode. Eh bien, tout cela on le trouve dans les manuels indiqués plus haut. Quand on a un sujet de composition, on ne saurait se dispenser de le travailler, de le fouiller pour ainsi dire,

de le retourner en tous sens, pour en découvrir les côtés dans l'ombre. Evidemment, il ne s'agit pas de faire des littérateurs de nos écoliers de village. Il s'agit simplement, croyons-nous, de leur apprendre à *penser juste et à exprimer avec ordre leurs pensées.*

Dans les ouvrages les mieux conçus, il se trouve des choses, des idées qui ne peuvent convenir à telle localité. Une classe a ses besoins particuliers. Donc, le meilleur choix de sujets de rédaction est encore celui que l'instituteur se fait lui-même en consultant les ouvrages en vogue.

Le maître primaire soucieux de son devoir ne peut se dispenser d'une préparation pour ses leçons. Ce travail préparatoire devient surtout nécessaire pour la composition, et l'on ne peut employer plus utilement le temps des vacances qu'en développant soi-même les sujets à traiter. Cette rédaction rend facile le questionnaire indispensable à la recherche et au développement des idées avec les écoliers.

Nous connaissons plusieurs collègues procédant ainsi et qui s'en trouvent bien. Le jour de la composition arrivé, ils ont relu leur sujet, ils ont les idées principales dans l'esprit, dans leur ordre naturel. Alors il leur est facile de faire chercher aux écoliers ce que ceux-ci auront à écrire. Chacun soumet sa petite pensée, le maître redresse, corrige les idées fausses. Tout doucement, le plan s'arrange, puis la composition orale commence par parties; ensuite le devoir est répété par un ou deux élèves. Si le temps le permet, on fera bien de lire la rédaction modèle de l'instituteur. Cette préparation peut se faire, croyons-nous, en une demi-heure. Il ne reste plus qu'à mettre le devoir par écrit et, pour le maître, à corriger le travail individuel, condition essentielle de succès.

Supposons que nous ayons à traiter comme composition « la rivière ». Par une série de questions aux élèves, nous arriverons à établir le plan suivant: Ce que c'est. — Comment elle se forme. — Où elle passe. — Les services qu'elle rend à l'industrie. — Autres services. — Elle embellit un paysage. — Abreuvoir ne coûtant rien. — Incendie. — Eau, sang de la terre: fertilité. — Désolation où elle manque. — Où va le ruisseau.

Passant au développement de ces divers points, nous obtiendrons à peu près le travail suivant:

C'est un cours d'eau plus ou moins abondant, qui se jette ordinairement dans un fleuve ou dans une autre rivière. Une source sort d'un rocher ou jaillit de terre; elle se creuse une vasque et, petit à petit, se fait un lit dans le gazon. C'est là un ruisseau, qui descend la pente en murmurant; il rencontre d'autres filets d'eau venant du pâturage, de la forêt, de la plaine ou de la montagne. Bientôt nous aurons un ruisseau assez fort pour faire tourner la roue d'une scierie ou la meule d'un moulin. Les cours d'eau rendent ainsi les meilleurs services à l'industrie. Sans eux, la vie de l'ouvrier serait bien plus pénible.

En outre, la rivière embellit un paysage par ses nombreux circuits, par les arbres et la végétation particulière qui en couvrent les bords; bien plus, elle est nécessaire à la fertilité du sol et elle nourrit des poissons, des grenouilles, des écrevisses, qui ajoutent à l'alimentation de l'homme.

Les animaux trouvent là de quoi étancher leur soif. C'est un abreuvoir commode, qui ne coûte pas un sou à ceux qui en profitent. Aux jours de malheur, quand l'incendie apporte le trouble dans nos villes, dans nos villages, l'eau de la rivière alimente nos pompes à feu et maîtrise l'élément destructeur.

Nous ne pouvons pas signaler aujourd'hui tous les services que nous rendent les ruisseaux. Leurs eaux sont comme le sang de la terre. Partout où ils sont abondants, la végétation est florissante, et là où ils manquent règne la désolation. Il en est ainsi des déserts de l'Afrique.

Sources, ruisselets, ruisseaux et fleuves s'en vont tranquillement à la mer après avoir égayé, arrosé, fertilisé plaines et coteaux, après avoir facilité le commerce entre les villes, après avoir été une source de richesse pour les populations riveraines.

H. MONNIX.

Le calcul élémentaire dans le plan d'études des écoles primaires bernoises

MÉTHODE GRUBE

(Suite)

Nous avons vu dans le dernier numéro de l'*Educateur* que Grube compare et mesure chaque nombre avec tous les nombres précédents. Prenons, pour nous faire mieux comprendre, un exemple quelconque, le nombre 4, si vous voulez.

Nous supposons donc que l'instituteur est arrivé, après quelques semaines d'efforts, de peines et d'ingéniosités de toute espèce, à faire connaître à sa classe les nombres 1, 2 et 3. Ces nombres, n'est-ce pas, sont non seulement connus comme mots, comme *signes*, mais ils sont encore ancrés dans l'esprit de l'enfant; ce sont pour lui des échelons bien éclairés, lumineux dans toutes leurs parties, tant analytiques que synthétiques : ce sont de bonnes connaissances, ce sont des amis.

Que fera le maître? — Exposer le nombre 4, direz-vous. — Eh bien, non; il fera une petite répétition des notions acquises, répétition rapide, mouvementée, alerte, vivante; car, ne l'oublions jamais : la répétition est la mère du savoir. Les enfants auront un plaisir immense à parcourir allègrement ces régions qui, maintenant, leur sont familières; ils se joueront des difficultés et le maître verra avec émotion leurs yeux pétillants de joie et leurs figures rayonnantes de bonheur. D'où cela vient-il? Du plaisir qu'ils éprouvent à savoir.

C'est alors seulement que commencera la leçon sur le nombre 4. Elle sera une véritable leçon de choses, rien d'autre, pendant laquelle l'instituteur emploiera tous les moyens intuitifs à sa disposition, barres, traits, objets, dessins, etc., pour donner à l'enfant l'idée de la *grandeur* du nombre 4, pour lui faire bien comprendre que 4 n'est pas un nombre quelconque, mais celui qui vient immédiatement après 3. Il faudra là déjà de nombreux exercices oraux, variés, pris dans le cercle d'idées d'un enfant de 6 ans et tombant sous ses sens. Le mot quatre et son signe, le chiffre 4, seront écrits au tableau noir et y resteront plusieurs jours, plusieurs semaines, s'il le faut, pour que ces deux représentations d'une même chose se fondent, s'amalgament dans sa mémoire.

Tous ces exercices sur la décomposition, la recomposition, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, seront faits d'abord intuitivement et répétés assez longtemps pour que l'enfant arrive de lui-même à l'idée du nombre purement abstrait et voie qu'on calcule plus rapidement avec des chiffres qu'avec des boules, des barres ou des ronds, etc.

Le tableau suivant que nous prenons, sauf quelques modifications sans importance, dans Grube même (*Leitfaden für das Rechnen in der Elementarschule*) donne une idée très exacte de ces diverses opérations. On y verra la méthode intuitive représentée à gauche par des barres groupées différemment, et, à droite, le calcul abstrait auquel il faut arriver. Celui-ci sera d'ailleurs immédiatement suivi de problèmes appliqués, pris dans la vie réelle de l'enfant et à portée de son intelligence.

L'enfant reconnaîtra bien vite les relations intimes existant entre ce qu'on lui apprend et les besoins de la vie; il verra dès son jeune âge, le but *pratique* du calcul; il l'appréciera, l'aimera et ne se figurera plus, tout petit, qu'on a inventé le calcul exprès pour le martyriser.

Le nombre *Quatre*.

I. avec 1)

$$\begin{array}{l} \blacksquare \blacksquare \blacksquare \blacksquare 4 \\ \blacksquare 1 \left\{ \begin{array}{l} 1 + 1 + 1 + 1 = 4 \text{ (} 1 + 1 = 2; 2 + 1 \text{ etc.)} \\ 4 \times 1 = 4 \\ 4 - 1 - 1 - 1 = 1 \\ 4 : 1 = 4 \text{ (} 1 \text{ dans } 4, \text{ combien de fois?)} \end{array} \right. \end{array}$$

avec 2)

$$\begin{array}{l} \blacksquare \blacksquare 2 \\ \blacksquare \blacksquare 2 \end{array} \left\{ \begin{array}{l} 2 + 2 = 4 \\ 2 \times 2 = 4 \\ 4 - 2 = 2 \\ 4 : 2 = 2 \text{ (même remarque)} \end{array} \right.$$

avec 3)

$$\begin{array}{l} \blacksquare \blacksquare \blacksquare \\ \blacksquare \end{array} \left\{ \begin{array}{l} 3 + 1 = 4; 1 + 3 = 4 \\ 1 \times 3 + 1 = 4 \\ 4 - 3 = 1; 4 - 1 = 3 \\ 4 : 3 = 1 \text{ (Reste } 1) \end{array} \right.$$

Animaux à 4 pattes et à 2 pattes. Véhicules à 1, 2, 4 roues. Comparaisons.

4 est de 1 plus grand que 3, de 2 plus grand que 2, etc.

3 est de 1 plus petit que 4 et de 1 plus grand que 2, etc.

2 est de 2 plus petit que 4, de 1 plus petit que 3, de 1 plus grand que 1.

1 est de 3 plus petit que 4, de 2 plus petit que 3, de 1 plus petit que 2.

4 est le quadruple de 1, le double de 2.

1 est le quart de 4, 2 la moitié de 4.

Quels nombres égaux font ensemble 4? quels nombres inégaux font ensemble 4?

Quel nombre faut-il prendre 2 fois pour avoir 4?

4 est le double de quel nombre?

2 est la moitié de quel nombre?

1 est le quart de quel nombre?

Quel nombre peut-on retrancher 2 fois de 4?

Quel est le nombre qui est de 3 plus grand que 1?

Combien dois-je ajouter à la moitié de 4 pour avoir 4? etc.

II. Sophie avait 4 tulipes. Faut de soins, une des tulipes s'est fanée, puis encore une, puis encore une. Combien lui en reste-t-il?

Un petit garçon a 1 an; quel sera son âge dans 3 ans?

Une casquette coûte 2 fr.; combien coûtent 2 casquettes? etc., etc.

(A suivre.)

PRÊTRE.

Les solutions du problème N^o. 1 seront publiées, vu le manque de place, dans le prochain numéro.

Petite poste. — M. Ed. Marrel, Rolle. Reçu votre problème. — Merci.

M. L. Benoit, Aubonne. Merci pour votre envoi.

Der Fortbildungsschüler, 17^{me} année. Soleure, Gassmann fils, 1 fr. par an.

Cet excellent journal scolaire continue à paraître régulièrement. Dans les quatre numéros que nous avons sous les yeux, nous trouvons les portraits de Stämpfli, du colonel Bleuler, de Henri Dunant, le fondateur de la Croix rouge, etc. A côté des huit numéros annuels, M. Gunziger, le rédacteur en chef, a fait élaborer un petit manuel d'instruction civique qui est distribué gratuitement aux abonnés. L'ouvrage, qui a été rédigé par le Dr Albert Affolter, avocat à Soleure, condense, en deux feuilles d'impression, toutes les notions nécessaires au jeune citoyen qui veut comprendre le jeu des institutions politiques dans les Etats modernes.

H. G.

LA FAMILLE

JOURNAL POUR TOUS ILLUSTRÉ

Ce journal, fondé en 1860, n'a cessé de se développer et de s'améliorer. Depuis une année il y est joint, sans augmentation de prix, un *Supplément pratique* mensuel, contenant des modèles d'habillements pour enfants et des travaux de fantaisie, des recettes de cuisine, etc., etc. La *Famille* varie d'ailleurs constamment le contenu de ses livraisons, qui paraissent deux fois par mois, et dont chacune comprend 24 pages, avec 2 gravures au moins. — Le dernier numéro de l'année comprenant 4 belles gravures, sera remis gratuitement à toutes les personnes qui s'abonneront pour 1897. 2

Prix de l'abonnement annuel :

5 francs, port compris, pour tous pays. Un *numéro spécimen* est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande au bureau du journal chez

**GEORGES BRIDEL & C^{ie}, ÉDITEURS
LAUSANNE.**

ALCOOL DE MENTHE
ET
EAU DE MÉLISSE
DES
BÉNÉDICTINS
DE
L'ABBAYE DE FÉCAMP



Le directeur général,
A. Legrand aîné.

Encre pour écoles 1^{re} q^{té}

à 40 cent. le litre

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Échantillons gratuits et franco — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,

Fabrique de produits chimiques,
à Schweizerhalle près Bâle.

CHOCOLAT SUCHARD

CLICHÉS

d'après les procédés les plus modernes.

TIMBRES CAOUTCHOUC

Poinçons, marques à feu, cachets à cire

PLAQUES DE PORTES

GRAVÉES ET ÉMAILLÉES

**IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,
BIENNE**

THÉ



MARQUE DÉPOSÉE

**Louis Béchert
LAUSANNE**

L'IMPRIMERIE
C. SCHWEIZER & Co.
A BIENNE

se charge de l'impression de
Volumes, Brochures, Thèses,
Poésies, Circulaires, Rap-
ports, Cartes de fiançailles
et de visite, Menus, Entêtes
de lettres, Registres, Livres
à souches, Enveloppes, Pro-
grammes, Affiches, etc., etc.

Atelier de reliure et elicherie

Lettres de faire part livrées une
heure après la commande.

DONNEZ A MANGER AUX PETITS OISEAUX!

MEYERS

Umfasst
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000

Tafeln, inkl. 160 Farbdrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich

in Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich
15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschie-
nenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

= Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage =

in
17 Halbleder-
bänden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

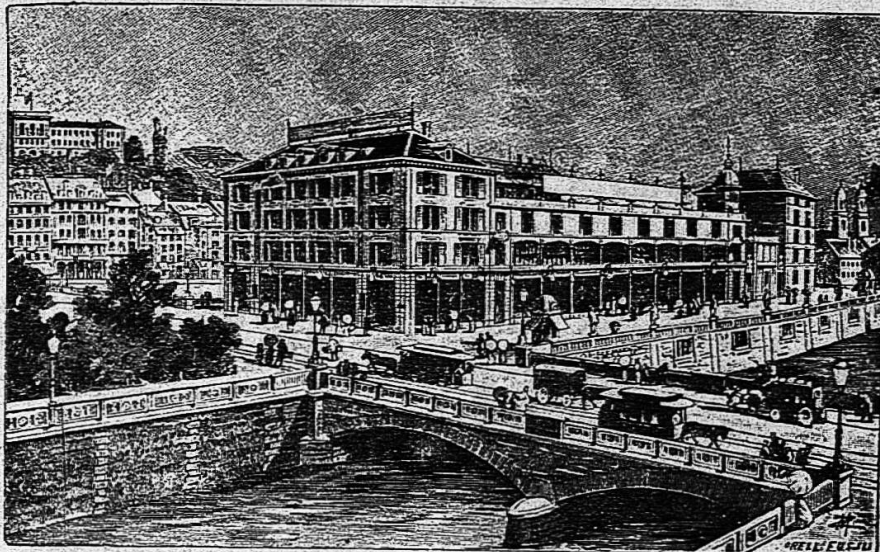
KONVERSATIONS-

LEXIKON

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon**
gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition
dieses Blattes. Dasselbst sind auch **Probefieferungen** jederzeit einzusehen.

Pont de la Gare **Vereinigte Schweizer Bazars** Bahnhofbrücke
ZURICH

Etablissement de détail le plus considérable de Suisse.
Marchandises tirées directement par wagons: de là
les prix les plus réduits.



Grossartigste Ausstellungen aller denkbaren Gebrauchs-
und Luxusgegenstände in reichhaltigster Auswahl.

UNION ARTISTIQUE 20, Rue Général **GENÈVE**
Dufour, 20

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois
Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit
la provenance. — *Maison d'édition.*

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres
et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes
harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue,
collections constamment renouvelées et complétées de toutes les
nouveauétés. Envoi à l'examen. *Catalogues gratuits et franco.*

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Chs. ROMIEUX.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union Ar-
tistique*. Abonnement annuel: Fr. 3. 50, remboursable en musique
au choix du client. — *L'Avenir Musical* créé à l'usage des sociétés
est le seul organe de ce genre paraissant dans la Suisse romande.
Rédaction et administration: 20, Rue Général Dufour, Genève.

LAUSANNE

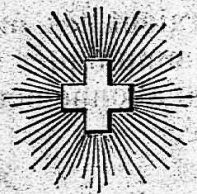
*Picknick-
Chocolate*

KOHLER

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 3



BIENNE

1^{er} Février 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; L. Favre, inst., Baatard, inst., à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; Cornamusaz, inst., à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BENOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bægli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C^{ie}, A BIENNE

AVIS DE LA GÉRANCE

En vue de l'impression des bandes d'expédition, nous invitons ceux de nos lecteurs qui auraient des modifications à apporter à leur adresse, à bien vouloir les communiquer sans retard à la **Gérance**.

Tout ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal doit être adressé au soussigné.

Albert Baumgartner,
Gérant de l'ÉDUCATEUR,
BIENNE.

AVIS AUX JOURNAUX

Ensuite du transfert du siège de la Société pédagogique de la Suisse romande, les journaux expédiés en échange de l'ÉDUCATEUR doivent être dès à présent adressés à la Rédaction de l'ÉDUCATEUR à Delémont (M. H. GOBAT, inspecteur scolaire).

PUBLICATION

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne ayant l'intention d'organiser, dans le courant de l'été, un **cours de langue allemande** à l'usage des instituteurs primaires du Jura bernois, ceux qui désirent y prendre part sont invités à s'inscrire à la Direction d'ici au 10 février prochain.

BERNE, le 14 janvier 1897.

Le directeur de l'Instruction publique:

D^r GOBAT.

9

MISE AU CONCOURS

ÉCOLE CANTONALE DE PORRENTRUY

La place de maître de religion catholique à l'école cantonale de Porrentruy, avec 16 heures de leçons hebdomadaires au maximum et un traitement annuel de 2000 francs.

S'inscrire chez M. E. BALIMANN, avocat à Porrentruy, président de la commission de l'école cantonale, jusqu'au 15 février prochain.

BERNE, le 18 janvier 1897.

Le directeur de l'Instruction publique,


D^r GOBAT.

11

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A vendre, pour cause de **manque de place**, un stock de volumes pouvant trouver un écoulement facile à un prix pour ainsi dire dérisoire.

S'adresser à l'**Imprimerie C. Schweizer & Co., Bienne.**

 Bonne occasion pour personnes pouvant s'occuper de colportage.

DONNEZ A MANGER AUX PETITS OISEAUX!